



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Travaux de voirie programme 2010, avenant

DEL-2011-021

Numéro de la délibération : 2011/021

Nomenclature ACTES : Commande publique, marchés publics

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 16/02/2011

Date de convocation du conseil : 10/02/2011

Date d'affichage de la convocation : 10/02/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mlle Julie ORINEL

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, Mlle Julie ORINEL, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD

Étaient représentés : M. Gérard DERRIEN par Mme Christine LE STRAT, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS par Mme Martine PIERRE, Mme Anne-Marie GRÈZE par Mme Laëtitia LE DOARE, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. Yvon PERESSE, M. Claude LE BARON par M. Christophe MARCHAND

Travaux de voirie programme 2010, avenant

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil Municipal du 26 mai 2010 a autorisé le Maire à signer le marché de travaux de voirie programme 2010 avec la société EIFFAGE TP.

Les intempéries du début et de la fin de l'année 2010 ont fortement dégradé les rues de la commune. Afin de limiter l'altération de la route de Malguénac il a été décidé de mettre en œuvre des purges.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 22 627.60 € HT soit 27 062.61 € TTC faisant passer le marché de 138 783.84 € TTC à 165 846.45 € TTC.

La commission d'appel d'offres du 04 février 2011 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Nous vous proposons :

- D'accepter l'avenant à intervenir avec la société EIFFAGE TP et d'autoriser le Maire à le signer,

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 17 février 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

